

Course de la

GUIGNE

Dimanche 7 juin 2015
à **Avenay** (14210)

Départ commun 10 h 00 (mairie d'Avenay)

Bulletin d'engagement

Nom:

Prénom:

Année de naissance:

Sexe: M F

Adresse:

Code postal:

Ville:

Distances

6,7 kms

10,5 kms

17,6 kms

catégorie : cadet junior espoir senior vétérans

catégorie: cadet junior espoir senior vétérans

catégorie: junior espoir senior vétérans

Entourer la distance choisie et votre catégorie

Tél:

Mail:

Club:

Cadre réservé à l'organisation

Dossard n°

Tout engagement vaut acceptation du règlement

Renseignements

Mr Fleury Christian 02 31 08 21 48 ou 07 81 54 87 67

fleurychristian@neuf.fr

Conditions d'inscriptions

Sur place

Fournir original ou photocopie d'un certificat (-1an) ou photocopie d'une licence athlé compétition/athlé santé loisiroption running ou pass running délivré par la fffathlétisme ou licence délivrée par la fscf, la fsgt ou l'ufolep où la **mention athlétisme ou course à pied en compétition sera précisée sur la carte licence**

Païement par chèque ou espèce **10euros** pour le 10,5 et 17,5kms **7euros** pour le 6,7 kms

Par correspondance

Fournir original ou photocopie d'un certificat médical ou photocopie d'une licence sportive avec **la mention course à pieds en compétition précisée**

Païement par chèque à l'ordre de comité des fêtes Avenay **8 euros** **5euros** pour le 6,7kms

Correspondance: **Fleury Christian 8 rue de l'école 14210 Avenay**

Certificat médical

je soussigné, Docteur.....

certifie que: M, Mme, l'enfant.....
ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de l'athlétisme en compétition

A.....le...../...../2015

Signature du Médecin

Règlement

Le présent règlement pourra être modifié par les organisateurs pour toute raison qu'ils n'auront pas à justifier dans l'intérêt de la course

ART1 : Etre indulgent avec l'organisation

ART2 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement

ART3 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit

ART4 : Les coupes sont remises aux 3 premiers et premières des temps scratch sur chaque course

ART5 : La remise des prix s'effectue à 12h00

ART6 : L'intégralité des bénéfices est reversé à une œuvre caritative : AFPEC (association française pour l'éducation conductive)

ART7 : Départ commun pour les 3 distances à 10h00

ART8 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses